

Lectra confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 30 mars 2015. Lectra, cotée au compartiment B d'Euronext, confirme, sur la base des comptes consolidés de son dernier exercice comptable au 31 décembre 2014, qu'elle continue d'être éligible au dispositif PEA-PME.

Cette éligibilité est conforme au décret n° 2014-238 du 4 mars 2014, précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME et leur mode de calcul, pris pour l'application de l'article 70 de la loi de finances pour 2014 du 29 décembre 2013. Ces conditions sont calculées sur une base annuelle.

L'éligibilité de la société permet d'intégrer les actions Lectra au sein de comptes PEA-PME, dispositif bénéficiant d'avantages fiscaux dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs européennes.

Avec près de 1 500 collaborateurs dans le monde, Lectra est leader mondial des logiciels, des équipements de CFAO et des services associés dédiés aux entreprises qui utilisent des tissus, du cuir, des textiles techniques et des matériaux composites. Lectra s'adresse à de grands marchés mondiaux : la mode et l'habillement, l'automobile (sièges et intérieurs de véhicules, airbags), l'ameublement ainsi qu'une grande variété d'autres industries (l'aéronautique, l'industrie nautique, l'éolien...).

Lectra (code ISIN FR0000065484) est cotée sur Euronext (compartiment B).

Pour plus d'informations sur Lectra : lectra.com